



Tél : 02 31 79 06 26

mairie.hototenaugue@laposte.net

PROCÈS VERBAL
LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 5 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 5 juillet 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Mme PATUREL Brigitte, Maire.

Étaient présents : Brigitte PATUREL, Jean-Marc AUVRAY, Bernard BOUCHER, Emmanuel CARPENTIER, Sandrine KOSOLINSKY, Anne LAVIEC.

Absents excusés : David COUROYER donne pouvoir à Monsieur Bernard BOUCHER, Marie-Ange GAUTRON donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc AUVRAY, Guillaume, COUDEVYLLE, Virginie HEMERY, Mounir ZIANI

Secrétaire de séance : Jean-Marc AUVRAY

AJOUT À L'ORDRE DU JOUR

Madame le maire demande deux ajouts à l'ordre du jour :

- Devis remplacement volets presbytère de Brocottes
- Devis remplacement gond portail presbytère de Hotot

À l'unanimité le conseil municipal accepte ces deux ajouts

1 - RACHAT CUISINE DU LOGEMENT COMMUNAL DU "PRESBYTÈRE DE BROCOTTES"

Madame le maire donne la parole à Monsieur Jean-Marc AUVRAY adjoint.

Monsieur AUVRAY informe le conseil municipal après avoir discuté avec les locataires qui vont partir fin juillet 2022 que ceux-ci désirent nous vendre la cuisine qu'ils avaient aménagée eux-mêmes sans nous avoir demandé l'autorisation avant. Une proposition nous a été faite pour un montant de 2500,00 euros TTC qui comprend (un lave-vaisselle, une hotte, des placards).

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide le rachat pour la somme forfaitaire de 2500,00 euros
- Décide d'autoriser Madame la maire au mandatement de la somme de 2500,00 à Monsieur et Madame JEANNE

2 -AUTORISATION SIGNATURE D'UN NOUVEAU BAIL POUR LE "PRESBYTÈRE DE BROCOTTES"

Suite au départ des anciens locataires du presbytère de Brocottes Madame la maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le nouveau bail du logement communal ou un des adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Décide :

- D'autoriser Madame la maire ou un des adjoints à signer le nouveau bail chez notaire
- De fixer le montant du loyer à 780,00 euros

3- DEVIS PONT DU DOMAINE

Madame la maire donne la parole à Monsieur BOUCHER adjoint, qui présente le devis de l'entreprise LAFOSSE.

Après examen de ce devis le conseil municipal reporte ce sujet au prochain conseil.

4- VENTE TERRAIN COMMUNAL PARCELLE D111

Madame la maire donne la parole à Monsieur Bernard BOUCHER qui fait part d'un contact avec la SAFER qui nous demande si nous étions vendeur de la parcelle D111 sur la route départemental 152. Cette demande fait suite à une vente de terre et notre parcelle se trouve enclavée dans la vente.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à la majorité par :

6 voix POUR
1 voix CONTRE
1 ABSTENTION

- Autorise Madame la maire à signer tout document pour la vente de cette parcelle.

5 - DEMANDE AUTORISATION PAIEMENT ACOMPTE FOURNISSEUR JORIS CENIER

Madame la maire informe le conseil municipal que l'entreprise CENIER Joris nous a fait parvenir deux factures de demande d'acompte pour les travaux suivant :

- Logement ancienne école de Brocottes remplacement de la menuiserie pour un montant HT de 2344,22 euros soit 2473,16 euros.
- Logement presbytère de Brocottes remplacement du portail pour un montant HT d 1065,12 euros soit 1171,64 euros.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité,
Autorise Madame le maire au paiement de ces deux factures d'acompte.

6- DEVIS REMPLACEMENT VOLETS PRESBYTÈRE DE BROCOTTES

Madame le maire donne la parole à Monsieur Jean-Marc AUVRAY pour la présentation du devis de l'entreprise CENIER Joris pour le remplacement de volets pour un montant de 2235,14 euros soit 2458,65 euros TTC.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité
Autorise Madame la maire à signer le devis et au paiement de la facture.

7- DEVIS REMPLACEMENT GOND PORTAIL PRESBYTÈRE DE HOTOT

Madame le maire donne la parole à Monsieur Jean-Marc AUVRAY pour la présentation du devis de l'entreprise CENIER Joris pour la réparation du portail de l'ancien presbytère de Hotot pour un montant de 497,00 euros soit 546,70 euros TTC.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise Madame la maire à signer le devis et au paiement de la facture.

8-QUESTIONS DIVERSES

EAU POTABLE DANS LES CIMETIÈRES

Une pancarte sera mise au robinet des cimetières pour informer que l'eau ne doit pas être consommée.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire leva la séance à 21 heures 40.

Le Maire

Brigitte PATUREL

